

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 septembre 2020

Le 25 septembre 2020 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Daniel PARÉDÉ, Maire – Alain FOURAIGNAN, 1ère Adjoint au Maire - Myriam DUPUY, 2ème adjointe au Maire - Christine FERRÉ, 3ème Adjointe au Maire - Élisabeth APHATIE, Jérôme BECANNE, Anne-Marie LEPOUTRE, Sophie MESSÉAN, Jean-Claude PAVÉ, André RIBERI, Conseillers Municipaux.

Absents :

Emy SALOM, excusée

Élisabeth APHATIE a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

1. Délibération portant engagement de la commune sur sa participation financière au projet de rénovation de l'éclairage public

Le projet, étudié et proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), prévoit le remplacement de 35 lanternes, 25 appareils routiers, 8 projecteurs et 3 tubes fluos par du matériel tout en LED: dépose, fourniture et pose, en conservant les supports, garanties 10 ans.

Ces nouvelles lanternes basse consommation représentent une économie de 73% par rapport à la consommation actuelle, soit 2408€ par an. Ce nouvel éclairage permettra un maintien de l'éclairage faible une partie de la nuit à 30 % de la puissance.

Le coût total des travaux est de 110000€ HT, financé à hauteur de 80% par le SDEHG, avec un reste à charge pour la commune de 22777€ HT.

Le SDEHG propose à la commune le financement du reste à charge par un prêt remboursable sur 12 ans avec une annuité estimée à 2160€ par an sur 12 ans. En tenant compte de l'économie réalisée (2408€/an), cela permet à la commune de réaliser une opération financière « blanche » pour ces travaux.

Le projet est débattu et soumis au vote : adopté à l'unanimité

2. Délibération portant sur la vente d'un terrain à l'éco-hameau

Le dernier lot en vente à l'éco-hameau fait l'objet d'une proposition d'achat.

Il s'agit du lot n°16, parcelle A423, d'une superficie de 1041 m² pour un prix de 85000€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale l'autorisation de signature pour le sous seing privé.

Proposition soumise au vote : adoptée à l'unanimité

3. Travaux de renforcement du réseau électrique par le SDEHG au centre du village

Le SDEHG a constaté sur notre commune un réseau tendu, entraînant des baisses de tension, et pouvant expliquer des coupures régulières.

Des travaux vont être engagés par leurs soins : renforcement du réseau aérien et souterrain, installation d'un 2ème poste de transformation.

Ces travaux auront lieu en 2021 et sont entièrement financés par le SDEHG.

4. Renouvellement des contrats et des tarifs EDF au 31/12/2020

La commune dispose de 3 différents contrats avec EDF:

- œ un pour les locaux de la Mairie
- œ un pour l'église
- œ un pour l'éclairage public

Le contrat concernant les locaux de la Mairie arrive à son terme au 31/12/2020. Il fait l'objet d'une nouvelle proposition de la part d'EDF.

Il s'agit d'un contrat « collectivités », incluant un abonnement sur 36 mois, avec 4 tarifs (Hiver/Été, heures pleines/heures creuses)

Ce contrat étant moins cher que celui en cours, la proposition est validée par le Conseil Municipal.

Les deux autres contrats restent inchangés.

5. Arrêté permanent de circulation au profit de la société SPIE Networks

Dans le cadre du marché de maintenance et de travaux des installations d'éclairage public avec le SDEHG, la société SPIE Networks est appelée à intervenir sur la commune de Beaufort.

Pour éviter à cette société de demander un arrêté à chaque intervention, M le Maire signe un arrêté permanent d'autorisation de circulation au profit de cette société.

Cet arrêté précise qu'il ne doit pas y avoir de dépassement ni de stationnement, et que la vitesse est limitée à 30kms/h.

6. Communauté de communes Cœur de Garonne : transfert de pouvoirs de police spéciale

L'élection d'un nouveau président dans les établissements de coopérations intercommunales à fiscalité propre (EPIC) déclenche automatiquement le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Dans un délai de 6 mois, si au moins un maire est opposé au transfert, le président de l'EPCI peut renoncer à exercer les pouvoirs de police des autres maires des communes membres.

Cette décision est en discussion et sera prise avant la fin de l'année au sein de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

7. Questions diverses

⑩ Point sur les travaux en cours

- ∞ Chemin de Mona : les travaux de la partie basse seront effectués en Octobre
- ∞ Église : travaux de la toiture en novembre
- ∞ Eco-hameau: dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de bus, l'étude est en cours par les services du Conseil Départemental notamment pour la limitation de vitesse à 50kms/h

⑩ Déménagement de la bibliothèque

L'aménagement du secrétariat de la Mairie dans la salle de l'actuelle bibliothèque étant prévu d'ici la fin de l'année, la bibliothèque sera vidée et les livres stockés au 1er étage de la Mairie courant octobre.

⑩ Formations des élus

Les élus bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) de 20h par année de mandat. Sa gestion est assurée par la Caisse des dépôts et consignations qui instruit les demandes. De plus un catalogue de formations est proposé aux élus par Haute-Garonne Ingénierie du Conseil Départemental. Ces formations sont gratuites pour les élus et pour la commune. Chaque élu peut se positionner sur les formations de son choix.

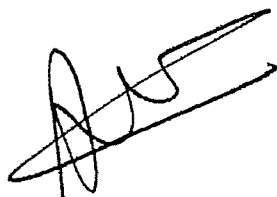
⑩ Recrutement d'un agent recenseur

Pour la réalisation du recensement de la population en janvier et février 2021, la commune de Beaufort doit recruter un agent recenseur. L'annonce est affichée au panneau de la mairie et insérée sur le site internet de Beaufort.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h 15.

La secrétaire,
Élisabeth APHATIE



Le Maire,
Daniel PARÉDÉ

